M. KLÉBER SORY, adjoint au Maire de Roubaix est nommé Chevalier

M. Kléber Sory fut élu conseiller municipal de Roubaix, en 1912, et depuis, il siégea toujours à l'assemblée communale où il prit une place d'adjoint en 1926. M. Sory se dépense sans compter à ce poste pour l'organisation de la propagande du timbre antituberculeux et obtint de remarquables résultats dans ce domaine.

M. Kléber SORY

En dehors de ses fonctions municipales, M. Kléber Sory se dévoua aussi à la cause de l'organisation des Combattants républicains dont il devint en 1934 président de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. L'année suivante, il accédait à la vice-présidence de la Fédération nationale.

Dans le même ordre d'idées, M Sory est encore président d'honneur de la Fédération du Nord des Jeunes pour la Paix.

Tous ses amis se réjouiront de la belle distinction qui lui échoit et qu récompense de longues années de dévouement

M. DUTILLEUL, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Douai

La Croix de la Légion d'honneur vient d'être decernee à M. Julien Dutilleul, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Douai.

Originaire d'**Arleux**, M. Dutilleul entra dans la magistrature en 1902, en qualité de juge suppleant à **Béthune**.

Il abandonna le siège en 1905 Quinze ans plus tard, il reprenait rang dans la magistrature, comme juge d'instruction à **Dunkerque**. Un an plus tard, il était nommé à Béthune, où il resta jusqu'en 1936 date de son arrivee à la Cour de Douai, où il siégea à la quatrième chambre des appels correctionnels.

Depuis 1937, M Dutilleul joult de sa retraite à **Béthune**.

M. A. LABALETTE, Vice-Président du Tribunal Civil de Lille

Nous relevons dans la promotion du ministère des Finances le nom de M Albert LABALETTE, promu chevalier de la Legion d'honneur.

C'est parce que étant juge d'instruction à Lille, il a instruit des affaires de dommages de guerre et permis à l'Etat de récupérer des sommes importantes et c'est parce que faisant une guerre acharnée aux fraudeurs d fisc il a de ce côte aussi fait entrer de grosses sommes au Trésor que le ministère des Finances a

M. A. LABALETTE

récompensé ce magistrat diligent et consciencieux qui a déjà une belle carrière derrière lui.

M. Albert Labalette est un homme du Nord docteur en droit, président de la commission departementale de l'Assistance publique

Il a été juge à Dunkerque puis substitut à Lille, juge d'instruction et depuis septembre 1937, il est vice-président du tribunal civil de Lille. Il dirige les débats de correctionnelle avec un rare esprit de justice.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

M. Eugène DE CROMBECKE, Inspecteur principal des Contributions directes

Nous apprenons que M. DE CROMBECKE, inspecteur principal des contributions directes, à Lille, vient de se voir decerner la decoration de chevalier de la Legion d'honneur.

M. Eugène De Crombecke est âgé de 58 ans Il est entré dans l'administration en 1901 et a été nommé à Lille en 1935 Fonctionnaire zele et aimable, M. De Crombecke est à la fois apprécié de ses chefs et du public

CAISSE DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS DU SPECTACLE DE LA RÉGION DU NORD

La Caisse de compensation des groupements professionnels du spectacle de la région du Nord (Nord, Pas-de-Calais Aisne, Somme et Ardennes) a tenu son assemblée générale le vendredi 25 février dans la salle du Rexy à Lille.

Les résolutions presentées par le Conseil ont été approuvées sans discussion et à l'unanimité.

L'assemblée a décidé que le tau des allocations à verser aux ayants-droit serait fixé comme suit :

Un enfant, 1 fr. 50 par jour, 37 fr. 50 par mois ; deux enfants, 4 fr. par jour, 100 fr. par mois ; trois enfants 8 fr par jour, 200 fr. par mois, et par enfant au-dessus du troisième, 6 fr. par jour 150 francs par mois.

Cette décision est applicable à partir du 1er janvier 1938.

L'assemblée a en outre décidé que les frais d'envoi seraient supportés par la Caisse.

Les métallurgistes disciplinés derrière leurs dirigeants syndicaux

Un important congrès des métallurgistes qui groupa hier, à **Denain**, les ouvriers de cette importante region industrielle, a donne les premières indications sur l'accueil reservé par les metallos du Nord à la sentence rendue par le surarbitre, M. Schneider. On sait que Denain était avec quelques autres centres de la region de Valenciennes, un des secteurs où les metallurgistes se montraient les plus ardents à passer à l'action, comme en fait foi, du reste, le vote des délégués au congrès de groupe qui s'est tenu il y a une dizaine de jours, à Lille.

C'est à l'unanimité, et avec une remarquable discipline que les métallurgistes ont ratifié la position prise par les dirigeants syndicaux au congrès de dimanche, à Lille. C'est-à-dire qu'il n'est plus question de greve pour l'instant, mais que les ouvriers veulent conserver integralement le benéfice des dispositions des accords Matignon.

L'exposé de M. Bourneton

L'assemblée de la métallurgie de la région de Denain se tint hier dans les salons Vasset, la plus vaste salle de Denain, qui fut encore trop petite cependant pour contenir la grande foule des Métallos.

La présidence fut donnée à M Omer Pavot, secrétaire de l'Union des Syndicats, qui eut à ses côtés, au bureau, MM Bourneton, secrétaire de l'Union departementale ; Jolis, secrétaire de la troisième region métallurgistes ; Taquet, secrétaire de l'usine des forges . Thomas, secretaire de l'usine Cail ; Fievet, delegue des collaborateurs de la metallurgie, etc., etc..

M. PAVOT ouvrit la séance puis MM FIEVET, JOLIS et TAQUET commentèrent la sentence rendue par M Schneider et firent le compte rendu de l'assemblée générale de dimanche à Lille.

M. BOURNETON prit ensuite la parole : « On nous a jeté un peu d'argent, dit-il. L'arbitre Schneider nous a donné de 0 fr. 60 à 0 fr. 72 centimes de l'heure. Si nous avions obtenu cela à la premiere sentence, avec ce que celle-ci nous donnait, nous aurions été satisfaits. Mais on nous a lance des sous en y mettant des conditions. Si nous acceptons l'argent, nous n'en voyons pas moins l'ensemble du problème et nous disons bien haut que nous rejetons les conditions. »

M. Bourenton s'élève surtout contre le fait que la sentence Schneider énonce que les variations de salaire moyen se feront autour de l'indice 112, alors que les accords Matignon ont établi l'indice 100. « Cette condition, ajoute-t-il, est inacceptable, car elle met en cause, non seulement les intérêts des 90.000 métallurgistes du Nord, mais encore les intérêts de tous les syndiqués de toutes les corporations. Elle pose un grave problème sur le plan national.

» Il reste à savoir si le gouvernement consentira à enlever aux travailleurs de France le benéfice des accords Matignon. Le problème qui se pose pour nous, c'est celui du maintien du standard de vie des ouvriers. Nous ne permettrons pas qu'on lui porte atteinte. »

La position que préconise M Bourneton se résume en ceci : accepter les avantages pécuniers de la sentence Schneider, mais en refuser les conditions. C'est un point de vue qui rallie les suffrages de toute l'assemblée, aussi l'ordre du jour que met aux voix M. Omer Pavot est-il voté à l'unanimité.

L'ordre du jour

« Les ouvriers métallurgistes de Denain et environs, réunis en assemblée générale le 28 février ;

» Acceptent l'ordre du jour voté par le Congrès du 3e groupe de la metallurgie, réuni le dimanche 27 février à Lille.

» Ils demandent que la commission destinée à collaborer avec la C G T et la Fédération des métaux pour obtenir le respect des accords Matignon, se mette sans délai à l'œuvre en vue d'alerter l'ensemble du mouvement ouvrier sur les conséquences de la sentence.

» Ils protestent contre les manœuvres du Sénat à l'égard du statut moderne du travail, qui dans sa pensée devrait être un moyen d'asservissement de la classe ouvrière.

» Ils sont notamment indignés de l'interprétation que donne le Sénat pour réglementer l'échelle mobile et déclarent avec une force nouvellement accrue, qu'ils n'accepteront ce statut moderne du travail qu'autant que celui-ci conservera le caractère indiqué par la C. G. T.

» Ils indiquent en outre qu'au cas où ce statut serait voté sans que les garanties reclamées par la C. G. T. n'y soient incluses, ils reprendront leur complète indépendance et sont prêts à répondre au mot d'ordre de leur organisation syndicale regulière.

» Ils manifestent une fois de plus leur confiance aux responsables du Syndicat, à leur camarade Bourneton, arbitre ouvrier, et se séparent aux cris de : « Vive la C. G. T. ! »

L'assemblée des Métaux de la région Valenciennoise

On nous communique :

« Les delégué, d'usines et les membres des commissions exécutives de syndicat ou de sections syndicoles sont convoqués à la réunion qui aura lieu ce mardi 1er mars, à 17 h. 30, salle du Colombo à la Croix-d'Anzin

Ordre du jour : La sentence arbitrale et le Congrès de Lille du 27 fevrier M Bourneton secrétaire de l'Union départementale sera présent.

» La réunion devant commencer à 17 h. 30 precises, les delegués et les cadres syndicaux doivent prendre leurs dispositions pour être tous présents à l'heure indiquée. »

M. BOURNETON arbitre ouvrier, JOLIS délégué fédéral et les dirigeants syndicaux à l'issue de la réunion

L'APPLICATION DE LA SENTENCE SCHNEIDER AUX TECHNICIENS DE LA MÉTALLURGIE DE LILLE

La Fédération des Techniciens nous communique :

« L'arbitre patronal du conflit de la Métallurgie de Lille (collaborateurs) a été désigné d'office hier, 28 février, par le ministre du Travail.

» M. Jacquesson, qui a été chargé de représenter les intérêts patronaux, a décidé de prendre contact avec la Chambre Syndicale Métallurgique de Lille et de rencontrer ensuite notre camarade Tissot, arbitre des collaborateurs. »

LE SYNDICAT LIBRE DE LA MÉTALLURGIE DE LILLE ET LA SENTENCE SCHNEIDER

On nous communique :

« Les ouvriers et les sections d'employés techniciens et agents de maitrise syndiqués libres, réunis en assemblee generale le lundi 28 février 1938, ont adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

» Considérant qu'à la suite de l'émotion ressentie par l'ensemble des salariés de la Metallurgie de la region du Nord, une nouvelle demande de rajustement des salaires avait été adressée à la Chambre Patronale de l'Arrondissement de Lille.

» Considérant qu'au cours de la réunion de la Commission départementale de conciliation qui s'est reunie à ce sujet les syndicats libres ont demande que la décision à intervenir n'engage pas le coefficient du coût de la vie de mai 1938.

» Les ouvriers décident cependant d'accepter la sentence surarbitrale de M Schneider, mais estiment indispensable de saisir le Comité Regional des Syndicats Libres de la Metallurgie des suites et consequences que la dite sentence aura sur la situation des travailleurs de la Métallurgie, en vue de sauvegarder les légitimes intérêts ouvriers et familiaux qui sont à la base de leur action.

» Les employés, techniciens et agents de maitrise, prenant acte de la sentence de M Galliot, article 3 :

» Les rajustements accordés aux ouvriers dans un proche avenir devront entrer en ligne de compte pour le rajustement des traitements des collaborateurs ».

» Insistent pour que l'augmentation soit accordee sous forme de prime basee sur les traitements moyens.

» Remercient leurs secrétaires syndicaux et notamment leur arbitre, M. Botton, secrétaire féderal, de leur dévouement à la cause ouvrière. »

CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE EN DÉTAIL DES BOISSONS

LA QUESTION DES CONTRATS DE FOURNITURES LE PROJET DE LOI ISORE

La Chambre Syndicale du Commerce en détail des Boissons du département du Nord, 27, rue des Buisses, à Lille, nous communique avec priére d'insérer, son point de vue sur l'importante question des contrats léonins.

« C'est en tirant de nouveau que nous déclarons que les délégués de la Chambre Syndicale du Commerce en détail des Boissons ont été les seuls à présenter la critique sévére du projet Isoré tel il était présenté, et conçu, et nous avons regretté très souvent que nos suggestions ou nos conseils autorisés n'aient pas davantage été sollicités, pour arriver à mettre sur pied une proposition de loi qui ait l'agrément de la corporation.

» D'ailleurs, en contradiction avec les déclarations publiques de la Fédération et de la Confédération des Boissons, nous n'avons jamais accepté le projet Lapie ; au contraire, dans tous nos congrés du Bloc du Petit Commerce, et nos manifestations, nous avons, de facon continue, soutenu et défendu le projet **Saint-Venant** qui, dans ses lignes brèves, mais nettes, nous donnait entiére satisfaction.

» Il a fallu, là encore, qu'un seul son de cloche soit entendu, et présentement — nous nous en sommes rendus compte dernièrement à un meeting à Amiens, comme par des articles de presse — l'unité de vues manifestée et publié par certains groupements, concernant le projet Isoré, est loin d'être parfaite puisque la critique vient de nos colléques de l'Est, et notamment de Nancy.

» Nous avons eu souvent un sourire un peu terne à la lecture de communiqués ou d'ordres du jour faisant passivement confiance aux parlementaires et aux assemblées chargées de faire cette loi... nous avons plus d'une fois souffert en entendant la note optimiste de ceux qui prétendaient travailler depu's 30 ans pour parvenir au vote de cette loi qui allégerait le fardeau des « débitants tenus »

» Nous ne comprenions pas qu'ils oubliaient la force de la partie adverse, nous saisissions encore moins qu'ils comptaient sur la sagesse et la rapidité d'action des députés qui (nous l'avons souvent répété, et en avons la preuve par leurs lettres), voient cette question sous un angle trop régional.

» Seuls, nous avons fait poser des amendements au projet Isoré, et seuls nous suivons l'évolution de cette question, par des démarches continues, et des renseignements des plus officieux : Nous étions aux écoutes au dernier vote de la Commission du Commerce, et espérons que ses malheureux résultats (11 contre 11 sur 25 votants) feront ouvrir les yeux de ceux qui envisageaient déjà la victoire sans bataille

» Notre organisation, dont la force et la vitalité viennent de s'affirmer et de se renforçer, en ce début d'année, par ses adhérents toujours plus nombreux, et des effectifs plus imposants, affiliée à une fédération neuve et agissante, ne faillira pas à sa tâche, et sa loi haute autorité et impulsion de son président d'honneur, **M. Charles Saint-Venant**, député-maire de Lille, continuera son travail actif et désintéressé vers un succès complet.

» Sur la question des emballages vides, pour lesquels la loi du 13 janvier oblige à consignation, différents articles de protestation sont insérés en ce moment dans les journaux et nous avons été les premiers à émettre un avis hors à certaines conditions, mais avant le vote de la loi. Là aussi notre voix, parce que seule, et trop claironnante en ses termes, n'a pas été écoutée.

» Nous nous étonnons d'autre part d'une protestation qui émane d'une organisation dont les délégués seuls ont été désignés pour faire partie de la commission d'évaluation des emballages et d'application de cette loi ; nous avons été de nouveau évincés.

» Quoique la partie [illegible] et que des éléments soient soudoyés pour faire perdre confiance, les débitants de boissons, en général, et nos adhérents en particulier, peuvent être assurés que nous ne coplerons personne pour continuer la campagne qui doit aboutir à une meilleure et plus morale collaboration entre deux branches d'une importante industrie de nos régions. » Paul MORETTE, président de la Chambre Syndicale des Boissons.

LE CONFLIT des Établissements Lemaire et Dillies, à Roubaix entraînera-t-il une grève générale du textile ?

Les grévistes ont tenu une réunion hier et une délégation s'est rendue à l'Union départementale des syndicats à Lille

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition d'hier, une réunion des ouvriers grévistes des Etablissements Lemaire en Dillies s'est tenue, hier matin, à 10 h., à « La Paix », 73, boulevard de Belfort, à Roubaix. Cette assemblée fut présidée par M. Delvianquière, secrétaire général du Syndicat Textile, qui rendit compte des pourparlers qui eurent lieu, la semaine dernière, à Paris.

Cette démarche échoua, mais les dirigeants de l'organisation ouvrière ont décidé de porter leurs doléances près des Pouvoirs Publics. C'est pourquoi les délégués, MM. Verbeurght, Delobbe et Carrette, se rendirent hier matin au siège de l'Union Départementale, à Lille, afin de prendre les directives au sujet de la grave menace de grève générale qui pourrait atteindre toutes les corporations régionales.

UN ORDRE DU JOUR DES SYNDICATS LIBRES

On nous communique : « Le Bureau exécutif des Syndicats Libres du Textile de Roubaix-Tourcoing et environs, réuni le lundi 28 février, au siège syndical, 39, rue Henri-Carrette, à Roubaix, après avoir entendu un exposé complet des négociations relatives à la grève Lemaire et Dillies, a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

» En presence de l'opposition de la Commission Intersyndicale Patronale de Roubaix-Tourcoing à la sentence surarbitrale Gazes, qui règle le conflit Lemaire et Dillies, les Syndicats Libres demandent aux Pouvoirs Publics d'assurer au plus tôt le respect de la loi.

» Ils demandent qu'à l'occasion du vote du Statut Moderne du Travail ou de l'élaboration des décrets et règlements qu'il comportera, des sanctions efficaces soient prévues contre ceux qui repoussent les procedures de conciliation et d'arbitrage, et qu'application immédiate soit faite des nouvelles lois au conflit Lemaire et Dillies.

» Ils sont décidés, pour leur part, à porter au besoin devant les Tribunaux, la détense des droits légitimes des travailleurs injustement licenciés.

» Les Syndicats Libres ne peuvent, par contre, envisager le recours à une grève générale du textile à l'occasion du conflit de chez Lemaire et Dillies.

» Ils estiment qu'une grève générale du textile, dans les circonstances économiques actuelles :

» 1° Aggraverait le chômage qui frappe durement notre centre industriel ;

» 2° Troublerait la situation du pays à une heure particulièrement grave des destinées nationales ;

» 3° Ne pourrait que compromettre les efforts tentés, à l'occasion de la sentence surarbitrale Bernard, pour améliorer les relations entre organisations patronales et ouvrières.

» Les Syndicats Libres demandent au Gouvernement, comme il a su le faire pour certains conflits aigus de la région parisienne, d'intervenir avec tout le poids de son autorité, pour faire cesser un conflit qui menace, en se prolongeant, de troubler profondément la paix sociale et la paix publique.

» Ils décident de faire appuyer leur demande par la C. E. T. C. »

Les mineurs de Denain menacent d'entrer en grève Mercredi matin

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des incidents qui ont surgi à la Fosse Renard de la Compagnie des Mines d'Anzin, à **Denain**, créant une vive effervescence dans le personnel.

Une importante assemblée des mineurs de Denain a eu lieu hier dans cette ville. Voici l'ordre du jour qui a été voté à l'unanimité :

« Les ouvriers mineurs du fond et de la surface de Denain réunis le lundi 28 février, au nombre de 1 200, sous la présidence du camarade Douchez et des camarades victimes des incidents voulus par la Compagnie d'Anzin, protestent énergiquement contre la méthode qui ne peut à nouveau occasionner que de graves accidents.

» Décident si les sanctions étaient maintenues de passer à l'action dès mercredi matin et demandent au secrétariat du Bassin d'Anzin de faire le maximum d'efforts pour que cette action soit générale à travers tout le bassin. »

LA DEUXIÈME JOURNÉE DE DÉROGATION A ÉTÉ APPLIQUÉE DANS LES MINES DU PAS-DE-CALAIS SANS INCIDENT

C'était hier lundi la deuxième journée des dérogations à la loi de 40 heures dans les Mines du Pas-de-Calais pour les principales concessions houillères du Pas-de-Calais.

Elle fut appliquée sans aucun incident et le travail a été complet partout.

Mort de M. E. Champion, Adjoint au Maire du Touquet

Paris, 28. — On apprend la mort, à Paris, après une longue maladie, de M. Edouard Champion, président des Escholiers et histographes de la Comédie Française, maire adjoint du Touquet.

M. Edouard Champion était le fils de feu le libraire-éditeur des érudits, il avait publié plusieurs ouvrages importants sur Châteaubriand.

Il était le frère de l'historien Pierre Champion.

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI
LES SPORTS DU NORD
le plus complet des régionaux sportifs
40 centimes

ROUBAIX

Bureaux : 44, rue de la Gare (Tél 351-17). — Dépôt de vente : 36, rue du Collège

LA PROMOTION VIOLETTE

Au cours du banquet de clôture du Congrès des délégués cantonaux du Nord, M. Jean Zay, ministre de l'Education Nationale a promu **M. Charles Milot**, délégué cantonal pour Roubaix et ses cantons, officier de l'Instruction Publique.

Après avoir passé 28 années au service télégraphique de notre ville, M. Milot est attaché à la Direction Régionale des P. T. T. à Lille comme contrôleur au service de la Radiodiffusion.

Il témoigne depuis de nombreuses années un vif attachement aux œuvres scolaires et postscolaires et un inlassable dévouement à tout ce qui intéresse l'enfance.

M. Milot, après avoir rempli de nombreux mandats : commission scolaire municipale, Caisse des Ecoles, Ecole de Perfectionnement, Secrétariat adjoint des Amicales laïques, Colonies de vacances, etc., est encore actuellement président de l'Amicale des Arts, où il fut successivement administrateur, trésorier, vice-président.

Laureat de la Ligue française de l'Enseignement, il est chevalier du Mérite Social, titulaire de la médaille d'argent de la Prévoyance Sociale et officier d'Académie depuis 1927.

Deux de nos concitoyens sont également à l'honneur Il s'agit de M. Pierre Neveux, architecte des travaux des Hospices de Roubaix, professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles, vice-président du groupe du Nord de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement.

M. Paul Rocq, expert comptable, rédacteur de l'organe de la Fédération des Amicales laïques, membre du Comité de la Fédération et membre du Conseil d'administration de l'Association Amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot. L'Ecole de rééducation des Mutilés le compte parmi ses professeurs.

A TRAVERS LA VILLE

Deux autos se heurtent. — Vers 18 h., lundi, une collision s'est produite à l'angle de la Grande Rue et de la rue Pauvrée, entre l'auto de Me Fontaine, notaire, rue du Général-Sarrail et la voiture de M. Pierre Delcroix, 192, rue d'Artois, à Lille.

Le premier clerc de Me Fontaine, M. Alfred Delporte, fut blessé légèrement à la tête. Les deux véhicules ont subi des dégâts. Me Verkindère, huissier, a fait les constats d'usage.

Chute. — Une ménagère, Mme Delépine, 57 ans, 40, rue Gay-Lussac, qui plaçait des rideaux chez elle, est tombée de la chaise sur laquelle elle était montée. Le docteur Richir, a constaté une fracture à la tête et à l'humérus gauche ; la victime est à l'hôpital.

Encore une. — M. Arthur Lepers, trieur de laine, 354, rue Ingres, a constaté la disparition de sa bicyclette, qu'il avait déposée contre la façade du café Leclercq, 153, boulevard de Fourmies. Plainte au 2e arrondissement.

Explication orageuse. — Vers 11 h. 30, une dispute a éclaté entre M. Rosez, 4, rue du Maréchal-Foch et M. Théophile Ollivier, domicilié à Mons-en-Barœul. Au cours de cette « explication», deux glaces furent brisées au domicile de M. Rosez, qui a déposé plainte au 2e arrondissement. Préjudice, 800 fr. Enquête en cours.

« A l'œuvre des convalescents de l'Hopital de la Fraternité »

Une cordiale manifestation de sympathie s'est déroulée samedi dernier au Comité de l'Œuvre des Convalescents de l'Hôpital de la Fraternité, en l'honneur de deux de ses membres : M. C. Leman nommé chevalier de la Légion d'honneur et M. Th. Vanoverneir, nommé officier d'Académie.

M. Delerue, président, au nom du Comité, félicita chaleureusement les décorés et leur remit à chacun un cadeau, accompagné d'une gerbe de fleurs en souvenir de cette manifestation.

M. Vanandruch, secrétaire, fit l'éloge des nouveaux promus.

MM. Leman et Vanoverneir, après avoir remercié leurs amis de ces marques de sympathie qui les ont profondément touchés, assurèrent l'O. M. C. de de leur dévouement.

Un vibrant vivat des Flandres fut chanté en leur honneur pendant qu'un vin d'honneur était servi.

CONDITIONS PUBLIQUES DES MATIÈRES TEXTILES

Relevés mensuels comparatifs. — Février 1936. — Textiles artificiels 5.555 kilos ; laines peignées, 1.671.617 kilos ; laines filées, fils peignés 264.927 kilos, fils cardés 30.300 kilos ; blousses et laines diverses, 103.190 kilos ; cotons, jute, lin, 240.518 kilos. Total, 2.310.603 kilos. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 28.205 kilos. Conditionnements, 5.259 opérations ; titrage, 1.633 opérations ; dégraissage, 39 opérations 1/2 ; essais divers, 136 opérations ; mesurage 145 pièces.

Février 1937. — Textiles artificiels, 5.555 kilos ; laines peignées, 1.255.330 kilos ; laines filées, fils peignés 285.300 kilo ; fils cardés 27.521 kilos ; blousses et laines diverses, 123.742 kilos ; cotons, jute, lin, 247.606 kilos. Total 1.945.054 kilos. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 5.210 kilos. Conditionnement 4.040 opérations 1/2 ; titrage, 1.663 opérations ; degraissage, 29 opérations ; essais divers, 143 opérations ; mesurage 79 pièces.

Février 1938. — Textiles artificiels, 2.785 kilos ; laines peignées, 866.777 kilos ; laines filées, fils peignés 117.716 kilos ; fils cardés, 23.552 kilos ; blousses et laines diverses, 76.813 kilos ; cotons, jute, lin, 166 236 kilos. Total, 1.253.877 kilos. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing 29.242 kilos. Conditionnements 3.240 opérations 1/2 ; titrage, 889 opérations ; dégraissage, 26 opérations ; essais divers, 221 opérations ; mesurage, 41 pièces.

Sociétés et Comités

FRANC AU DÉCÈS. — Le Conseil d'administration de la section roubaisienne annonce la mort de M. Désiré Vandebeuque. Funérailles mercredi 2 mars, à 9 h., à l'église du Sacré-Cœur.

76e SECTION DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS — Assemblée générale extraordinaire vendredi 4, à 20 h., au Café de la Rotonde

A l'ordre du jour : Rapport moral du président et élection du Comité. Les membres qui désireraient entrer dans le Comité sont priés d'en informer le président par lettre au siège, 24, rue de Milan.

Au cours de l'assemblée seront reçues les adhésions pour la fête du 10e anniversaire qui aura lieu le 2 avril prochain.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. — Les membres de la section sont priés d'assister aux funérailles de M. Emile Lhotellerie, adjoint au maire de Croix. Réunion à la Mairie de Croix, 187, rue Jean-Jaurès, ce mardi 1er mars, à 14 h. 45.

GROUPE ARTISTIQUE JULES-GUESDE. — Ce soir, répétition générale à 19 h. 30

JARDINS OUVRIERS. — (**Groupe des Trois-Ponts**). — La fête annuelle des jardins ouvriers des Trois-Ponts qui a eu lieu dimanche 27 février, au Foyer Municipal d'Education Ouvrière, fut un beau succès pour la Société. Ce concert et le bal se terminèrent par une brillante tombola, dont voici les numéros gagnants :

1032 1521 966 1864 954 944 534 371 476 1636 1375 1572 63 276 1533

Réclamer les lots au siège, 28, place des Trois-Ponts.

LES ARTISANS RÉUNIS. — Ce mardi, à 19 h. 30, au siège, réunion des Commissions sous la présidence de M. Tessa et de M. A. Béghin, délégué de la Fédération des Artisans du Nord, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

UNION DES COMMERÇANTS DU NORD. — Permanence ce mardi de 15 à 17 h., 13, rue du Pays.

ASSOCIATION AMICALE DES A. E. DE L'INSTITUT TURGOT. — Pour la manifestation artistique du 2 mars, le Comité rappelle aux membres qu'il reste à leur disposition d'excellentes places dans toutes les catégories pour la représentation de « L'Inspecteur Grey ». Ouverture des portes de l'Hippodrome à 19 h. 45. Rideau à 20 h. 30 La carte d'identité 1938 sera exigée au contrôle.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

BOXE. — **Académie des Sports.** — Ce mardi, réunion au siège, à 13 h., pour ceux qui boxent à Paris le soir. De 17 à 20 h., entraînement général.

CROSS-COUNTRY. — **Excelsior Roubaix-Tourcoing.** — Mercredi, à 18 h. 30, entraînement pour tous les crossmen ; à 19 h., bains et culture physique. Vendredi, à 18 et 19 h., séances de culture physique.

PRÉPARATION MILITAIRE. — **Excelsior Roubaix-Tourcoing.** — Mercredi, à 18 h. 15, séance de culture physique ; à 19 h. 15, thorie. Vendredi, à 18 et 19 h., séance de culture physique. Samedi, à 14 h 30, cours de F. M. et mitrailleuse à Lille. Dimanche, à 9 h., séance de tir au Tir National.

POIDS ET HALTÈRES. — **Jean Populier au Championnat de France.** — Au cours de l'éliminatoire du Championnat de France qui a eu lieu dimanche matin au Gymnase Dumoulin, le jeune Jean Populier s'est qualifié pour participer à la finale qui a lieu le 13 mars à Paris, au Gymnase Japy. Au cours de cette compétition, Jules Dejonghe a battu le record du jeté en haltères séparées avec 101 kg., ancien 100 kg. par lui-même.

MOTOCYCLISME. — **Amicale Motocycliste Roubaisienne.** — La première sortie aura lieu le dimanche 6 mars. Rendez-vous au siège, 144, rue de Lannoy, à 8 h. Départ à 8 h. 15 ; retour à 11 h. 30. Points de sortie et jeu de 421 entre tous les membres participants.

ETAT CIVIL

Naissances. — Gisèle Fournier, avenue Linné, square des Platanes, 7 ; Eliane Deltour, rue de la Limite, cour Dhalluin, 10; Francis Vanhoutte, rue Daubenton, 75, né rue de Maufait, 72 ; Josiane Her, rue Richard-Lenoir, 25.

Décès. — Maria Deleporte, veuve Paris, 68 ans, rue de Barbieux, 35.

REMERCIEMENTS

Les Familles VERHELLE-ANTROP remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame Veuve Jean-Baptiste VERHELLE
née ANTROP

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 3741

1064

WATTRELOS

E. P. S. O. R. d'Infanterie. — Mercredi 2 courant, à 19 h. 30, annexe de la mairie, séance pour tous les inscrits sous la direction du capitaine Derreumaux et du lieutenant Marcellin.

L'autorité militaire ayant besoin de renseignements urgents sur la situation des élèves fréquentant l'école, tous les inscrits qui ne les ont pas encore donnés sont priés de se munir du livret militaire avec fascicule de mobilisation. Ceux qui ne pourront pas assister à la séance doivent remettre leur livret à un camarade.

Cœcilia du Crétinier. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition générale, café Deroo, 1, rue du Crétinier.

Etat Civil. — Naissances : Michel Halleumieux, rue des Poilus, 2 ; André Delmeule, rue du Nouveau-Monde, 71.

Publications : Ludovicus De Schepper, chauffeur, rue de la Martinoire, 465, et Simonne Van de Woestyn, soigneuse, rue de la Martinoire, 414 ; Alfred Leveugle, tourneur en fer, rue Lacroix, impasse Beaufort, 5 et Hélène Dewasmes, retordeuse, rue du Sapin-Vert, 540.

Décès : Célina Haustrate, veuve Demeyre, 69 ans, a.p., rue Jean-Castel, 22 ; Jacoba Areas, épouse Decock, 60 ans, peigneuse, rue des Poilus, 2.

CROIX

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons qui devait avoir lieu mercredi est reportée à vendredi prochain, à l'Hôtel de Ville, à l'heure habituelle.

La Patriote. — Les membres disponibles, adultes, pupilles et anciens sont invités à se réunir aujourd'hui mardi, à 14 h. 30, à la mairie, pour assister aux funérailles de M. L'Hotellerie, adjoint au maire.

Spécialement convoqué : M. Doyen, avec le drapeau. Tenue d'hiver.

« La Carpe d'Or ». — Réunion générale le 5 mars, à 18 h. 30, au siège.

Le 6 mars, de 10 à 11 heures, concours à l'Etang. — Rendez-vous au siège, à 9 h. 45.

Harmonie ouvrière « La Fraternelle ». — Réunion pour tous les musiciens avec instrument et petit pupitre, à 14 h. 30. à l'Hôtel de Ville, pour assister aux funérailles de M. Lhotellerie, vice-président d'honneur.

Les musiciens d'autres sociétés locales qui seraient libres sont invités à se joindre au groupe.

Anciens Combattants Républicains. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Lhotellerie, trésorier de la section.

Se munir de l'insigne.

Clique scolaire des Amicales laïques. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Lhotellerie, vice-président honoraire. Rassemblement au Foyer des Amicales, Parc de l'Hôtel de Ville, à 14 h. 30.

Tenue : vareuse et casquette.

Musique municipale. — Tous les sociétaires disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Lhotellerie ; rendez-vous à 14 h. 45, à la mairie, en uniforme.

Harmonie Mutuelle. — Les sociétaires pouvant se rendre libres sont priés d'assister en uniforme, aux funérailles de M. Lhotellerie, qui ont lieu ce jour, à 14 h. 45. Rendez-vous à 14 h. 30 à la porte de la mairie, 187, rue Jean-Jaurès (sans instrument).

Répétition générale ce soir à 20 h., au siège, manifestation de sympathie envers M. Brasseart, nommé Officier de l'Instruction Publique.

Football. — Dimanche, en championnat, sur le terrain du stade Gustave-Sandras, les Sports Travaillistes de Croix ont battu la J. O. Ronchin par 3 à 0. Ce match s'est joué par un vent très violent rendant le contrôle de la balle très difficile.

Les Travaillistes Croisiens firent preuve d'une grosse supériorité, dominant constamment leurs courageux adversaires.

Excellent arbitrage de M. Marcand.

A noter que, par suite du décès de M. Lhotellerie, les Travaillistes portaient un crêpe et que les deux équipes observèrent une minute de silence en signe de deuil.

Etat Civil. — Naissances : Jacques et Jean Pollet, rue de l'Amiral Courbet, 42.

LANNOY

Société des Jardins Populaires. — Les jardins populaires de Roubaix qui viennent de fonder à Lannoy un groupe de jardins ouvriers, donnaient dimanche matin, Salle des Fêtes, une conférence d'inauguration sous la présidence de M. Desreumaux qui présenta aux jardiniers ses vœux de bon fonctionnement pour leur groupe et de bienvenue dans la grande famille des jardins populaires ; M. Mory, président du groupe de Lannoy, présenta l'orateur M. Declercq. Celui-ci, en termes simples dont il possède le secret, donna aux nouveaux jardiniers les conseils élémentaires pour préparer la terre, la fumer, et détailla les premiers travaux indispensables.

WASQUEHAL

Un forgeron tombe d'une échelle et se fracture le crâne

IL A ÉTÉ TRANSPORTÉ DANS UN ÉTAT GRAVE A L'HOPITAL DE ROUBAIX

Profitant du repos dominical M. Marcel Davaine, âgé de 43 ans, exerçant la profession chez les fils d'Alfred Motte, rue de l'Epeule à Roubaix, domicilié, 6, rue Guynemer dans le quartier du Capreau, avait entrepris de faire quelques réparations à la toiture de sa maison d'habitation et son travail terminé vers 1 h. 15, se mit en devoir de descendre au moyen d'une échelle à coulisses posée en façade de son immeuble.

Malheureusement, M. Marcel Davaine qui était chaussé de sandalettes, eut le pied pris dans les cordages de l'échelle et perdit soudainement l'équilibre pour tomber sur le sol d'une hauteur de cinq mètres environ.

A l'abruit de la chute du forgeron, des voisins s'empressèrent de porter secours à l'infortuné ouvrier qui gisait sans connaissance, perdant du sang par la bouche et les oreilles.

M. le docteur Butin, appelé vint lui prodiguer les premiers soins. Le praticien constata que M. Davaine portait une fracture du crâne et était atteint d'une commotion cérébrale.

Devant l'état grave du blessé qui avait perdu connaissance M. le docteur Butin le fit diriger aussitôt sur l'hôpital « La Fraternité » à Roubaix par l'ambulance municipale.

Funérailles. — C'est au milieu d'une nombreuse affluence qu'ont eu lieu lundi matin les funérailles de M. Octave Vergote, membre de la société de S. M. « l'Union Mutualiste », membre du personnel de la Compagnie Internationale des Machines Agric